



Le nouvel hôtel des Monnaies d'André Portier, la rue et la nouvelle porte de la Monnaie

par Renée Leulier *

L'ancien hôtel de la Monnaie, situé à l'entrée de l'une des plus importantes portes de la ville, la porte Caillaux, était en fort mauvais état lorsque M. de Chauvelin, intendant des Finances, pria le marquis de Tourny¹ de lui faire un rapport. L'ancienne Monnaie, attenante à la Bourse avait besoin de réparations urgentes pour lesquelles les entrepreneurs demandaient une somme considérable devant laquelle l'administration reculait².

Selon l'intendant, ce bâtiment n'avait pas été édifié selon les règles de l'art et le terrain marécageux sur lequel il s'élevait ne convenait guère : l'humidité pourrissait les blocs sur lesquels la monnaie était frappée. Toute somme serait ainsi investie en pure perte et pour fort peu de temps. Il lui proposait de revendre les matériaux et surtout l'emplacement de cet hôtel, fort bien situé près de la Bourse et du port, ce terrain devait se négocier sans peine et à un bon prix auprès de négociants notamment.

Cette opération avait pour but de financer l'édification d'un nouvel hôtel des Monnaies sur un terrain au sud de la ville, dans un quartier différent et commerçant, et surtout moins coûteux et plus sain que celui de la porte Cailhau. L'investissement de 140 000 livres devait être compensé par la vente de l'ancien hôtel. Tourny pensait en confier les plans à André Portier³ son architecte, anciennement préposé par Jacques V Gabriel pour l'inspection des travaux de la place Royale⁴ et qui avait ensuite fait carrière à Bordeaux en travaillant aux embellissements de la Ville mais aussi pour des particuliers, de riches parlementaires surtout, comme Le Berton, Le Comte de Latresne ou Ruat⁵. Cet architecte présentait toutes les garanties souhaitables pour

construire ce bâtiment où l'on devait non seulement frapper la monnaie avec toute la logistique nécessaire au bon fonctionnement d'un atelier monétaire mais aussi, ce qui se révéla peut être le plus difficile, établir des logements de fonction qui satisfassent les officiers de la Monnaie.

Le ministre se rangea à des propositions aussi avantageuses pour le service du Roi. L'affaire fut au début rondement menée par le marquis de Tourny bien que l'achat des terrains se révéla moins facile et plus onéreux qu'il l'avait escompté. Les projets des embellissements de ce quartier étaient prévus depuis 1752 et l'architecte établit les plans de la Monnaie avec le plus grand soin le 30 octobre 1755. En 1757 tout était prêt, Alary, l'adjudicataire, pouvait commencer le gros-œuvre.

* Doctorante en histoire de l'art. Centre François-Georges Pariset.

1. Pariset, 1968, p.706. Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny, est l'intendant de la Guyenne de septembre 1743 à 1757.
2. Lhéritier, 1920, t. 2, p. 303, lettre à Chauvelin, 16/9/1755.
3. André Portier (1702-1770) est écuyer, ayant acheté une charge de contrôleur ordinaire des guerres. En 1740, il acquiert la châtellenie de Leugny avec le fief de Thuillay et autres dépendances moyennant 40 500 livres. Il a donc réuni une assez belle fortune dans l'exercice de ses fonctions et grâce à sa clientèle particulière. Au début de l'année 1759 il s'absente souvent et fini par séjourner continuellement sur ses terres en Touraine. Le nouvel intendant Charles Robert Boutin apprend en 1762 qu'il « *étoit fort à son aise, et que content de jouir du fruit de son travail, il ne prétendait à aucune autre récompense* » (A. D. Gironde, C 3118, 9 lettre de l'intendant Boutin au Contrôleur général Bertin, du 26 juin 1762).
4. Voir à son sujet Désert, 1908, Courteault, 1923 et Taillard, 1997.
5. Taillard, 1997, p.193-200 et Leulier, 2003, p. 225-246.

Les réparations incessantes de l'ancien hôtel de la Monnaie et le projet de bâtir une nouvelle Monnaie sur un terrain s'y prêtant mieux

Depuis le début du XVIII^e siècle, aménagements et réparations se succédaient dans l'ancien hôtel de la Monnaie, place de l'Ombrière. En 1708⁶, d'importants travaux furent entrepris puis en 1726⁷ et 1727⁸ l'hôtel fut agrandi pour permettre la construction d'un second moulin et disposer de locaux plus spacieux facilitant le travail des monnayeurs et des autres ouvriers. En 1739, d'autres réparations furent nécessaires : l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Vimar dressa un devis le 19 février 1739 et l'adjudication des travaux fut passée en faveur d'Étienne Bussièr⁹.

L'intendant Claude Boucher¹⁰ en avril 1741 pria l'architecte André Portier de vérifier les ouvrages des entrepreneurs¹¹ dans l'ancienne Monnaie¹² alors que jusqu'alors les ingénieurs du Roi¹³ avaient été jugés compétents. Selon lui un architecte présentait de meilleures garanties pour évaluer le coût des ouvrages et des matériaux.

Jeandreau, le directeur de la Monnaie, demanda en 1747 la réalisation d'améliorations indispensables pour la sûreté des fonds, l'utilité du service et la préservation de « *quelques bâtimens endommagés par le dépérissement des couvertures*¹⁴ ». L'intendant devait envoyer un ingénieur faire un rapport puis adresser un mémoire au Roi pour entreprendre les travaux, or rien n'avait encore été entrepris en janvier 1750 alors que le mur fermant le bureau était en mauvais état et que l'on pouvait « *y faire une ouverture et voler les matières qui s'y trouveroient*¹⁵ ». Quelques mois plus tard, lorsque le devis fut établi, Jeandreau souligna que ces réparations n'étaient que provisoires, la Monnaie étant située sur un terrain trop proche de la rivière, sur un atterrissement insuffisamment stable « *pour résister aux efforts d'un travail continuel (...) soit parce que ce voisinage joint à différens canaux ou aqueducs dont les eaux se filtrent dans leur circonférence pourrissent les ouvrages souterrains, comme les blocs des presses et les autres ouvrages en bois (...) soit parce que tous les édifices ayant été mal construits dans le principe menacent une ruine totale et inévitable, et qu'on ne scaurait les rétablir solidement sur le même local*¹⁶ ». Jeandreau jugeait plus utile d'installer la Monnaie « *en tout autre lieux dont le terrain soit solide et sec, ce qui pourroit se faire avec d'autant moins de dépense qu'avec le prix qu'on retireroit de la Monnoye et ce qu'il en coûtera pour les réparations indispensables, on pourroit la transporter ailleurs*¹⁷ ». Il gagna le directeur général des Monnaies de France à ses vues et une proposition fut faite au négociant Colck¹⁸ qui possédait depuis quelques années une maison dont la situation et l'étendue pouvait convenir à ce projet. Colck demanda un prix jugé excessif et les choses en restèrent là¹⁹.

6. A.D.Gir. C 1199, le directeur des fortifications de la Guyenne, Fossier de Chantalou avait dressé un devis de 20 204 livres 19 sols pour des ouvrages de maçonnerie, de charpente et de couverture, de menuiserie, de ferrure et de vitrages pour réparer la Monnaie.
7. A.D.Gir. 1 200 et A.M.Bx DD 32, Arrêt du Conseil d'État du 7 mai 1726 qui précisait « *que ledit hôtel de la Monnoye de Bordeaux sera augmenté et agrandi de toute l'étendue portée par le plan dressé par ledit [sieur] de Bitry, ingénieur et en conséquence que les six échoppes occupées par laditte Monnoye ainsi que les cinq autres bâtimens contre le mur de la ville, la rue qui est le long desdites échoppes et la partie de la promenade publique appelée le quai Bourgeois dont l'espace marqué sur ledit plan soient et demeurent pour toujours unis audit hôtel de la Monnoye sur lequel terrain il sera construit les ouvroirs, moulins, laboratoires et autres ouvrages portés audit plan.* » Bitry est alors ingénieur en chef des châteaux de Bordeaux. Ces travaux furent adjugés 58 550 livres le 26 mai 1726 aux architectes Bussièr et Dardan.
8. A.D.Gir. C 1199 : en 1732, ces architectes demandaient à l'intendant Boucher les 13 800 livres correspondant aux travaux supplémentaires.
9. A.D.Gir. C 1199: lettre du 26 janvier 1739 d'Orry à Boucher, arrêt du Conseil d'État du 24 mars 1739, devis de Vimar du 19 février 1739. Les travaux s'élevaient à 1 271 livres.
10. Boucher est intendant de la Guyenne de 1720 à 1743.
11. Stéfanelly, p. 7 et A.D.Gir. C 1199 : le coût des ouvrages réalisés en 1726 et 1727 paraissant excessifs Orry demande à Boucher de les faire estimer par l'ingénieur des ponts et chaussées (lettre du 14 mars 1741). Boucher lui répond le 21 avril : « *Permettés moy s'il vous plait de vous représenter que le [sieur] Vimar ne me paroît pas propre pour faire la vérification de cette espèce d'ouvrages, et il en convient luy même. Je crois que le [sieur] Portier inspecteur des travaux de la place Royale et des autres bâtimens qui ont été faits dans cette ville par ordre du Roy conviendrait mieux pour cela.* »
12. Stéfanelly, p. 7, A.D.Gir., C 1199, lettre du avril 1741 de Boucher à Orry.
13. Bitry ou Vimar.
14. A.D.Gir. C 1199, lettre du 3 janvier 1750 de Jeandreau à Tourny.
15. A.D.Gir. C 1199, lettre du 3 janvier 1750 de Jeandreau à Tourny.
16. A.D.Gir. C 1199, « *Observations du Directeur de la Monnoye de Bordeaux sur le projet des réparations à faire en la dite Monnoye* », 12 octobre 1750.
17. A.D.Gir. C 1199, lettre du 31 mai 1754 de Guyon à Tourny : Jeandreau envisageait dans un premier temps d'acquérir la maison du négociant Colck mais le prix demandé était excessif.
18. Butel, 1974, p.133, 287 et 328 : Colck était un commissionnaire spécialisé dans l'exportation des vins tels les Beyermann, Streckeyen, Harmensen ou Bethmann. Thomas Colck payait une capitation de 432 livres en 1777 faisant partie des 8 négociants capités à 400 livres et plus comme Paul Nairac, Barton, Jean Delap, Jean-Philippe Weltner, François Bonaffé, Pierre-Boyer-Metzler et Zimmermann, Jacob Sandilands. François de Lamontaigne frappé des mariages entre les négociants et les robins relata la mort du « marchand de vin » Thomas Colck en 1770 qui venait de se marier l'année précédente à la fille du conseiller de Paty. Ce négociant était donc fortuné ce qui explique la valeur de son bien et de sa répugnance à s'en séparer.
19. A.D.Gir. C 1199, lettre du 31 mai 1754 de Tourny à M. Guyon, Directeur général des Monnoyes de France, minute. Guyon répondit le 23 juin qu'il n'avait pas communiqué les rapports de Jeandrot et de Tourny dans la crainte que le Garde des sceaux ne veuille fermer la Monnoye de Bordeaux et il désirait un devis pour « *expliquer la nature et la nécessité de chaque espèce d'ouvrage* ».

Néanmoins les travaux d'entretien se poursuivaient : en janvier 1751, Blaize Jeandreau signala le mauvais état du pavé de la cour et du portail de l'hôtel des Monnaies, Vimar jugea ces réparations indispensables²⁰.

Par ailleurs, le juge-garde de la Monnaie, Pelligneau, se plaignait auprès du contrôleur général Machault²¹ de son logement trop petit, de l'état de la toiture, des cheminées et des croisées²². Le directeur de la Monnaie répondit que ce logement n'avait pas été entretenu²³ par le précédent juge-garde et que Pelligneau l'avait fait occuper par des personnes étrangères et des chiens de chasse²⁴ ! Pelligneau fit ensuite tout ce qui était en son pouvoir pour contrecarrer l'installation de la Monnaie dans un autre lieu. Il semble qu'il soit l'instigateur du mémoire des prévôts des monnayeurs adressé à Tourny en 1751 où ils accusaient Jeandreau d'avoir déplacé les latrines dans la cour des monnayeurs alors que « *sortant suant de leur travail* » ils étaient exposés à un « *coup de vent qui leur causeroit la mort*²⁵ » et d'avoir fait aussi démolir un mur de 10 pieds de haut « *qui fermoit au public la vue de la fabrication des espèces* ». Or les prévôts des monnayeurs de la cour avaient donné des ordres stricts « *depuis l'événement arrivé à la Monnoye de Besançon où le Directeur lui-même faisoit de la fausse monnoye* » ! Vimar dépêché par l'intendant écrivit « *les plaintes du [sieur] Liraudein m'ont paru si mal fondées dimanche lorsque je me transportoy sur les lieux pour en reconnaître les sujets que je croirois employer inutilement du tems à y répondre* »²⁶. Ces luttes intestines entre les monnayeurs et le directeur de la Monnaie se poursuivirent et retardèrent l'installation de la Monnaie dans le nouveau bâtiment.

En 1754, l'intendant fut prié par Guyon, directeur général des Monnaies de France, de transmettre un projet d'arrêt incluant les réparations jugées pressantes²⁷ par Jeandreau et celles concernant les dépenses d'entretien du logement de Pelligneau qui prétendait ne pouvoir les réaliser alors que l'édit de juin 1696 l'y obligeait²⁸. Bien que les réclamations du deuxième juge-garde de la Monnaie, Pelligneau, fussent irrecevables, il eut gain de cause en multipliant les placets, les réclamations mais aussi en nuisant au bon fonctionnement de ce service en usant de ce prétexte pour s'absenter²⁹. Le 4 octobre 1754, Vimar dressa un devis qui s'élevait à 5 203 livres 10 sols³⁰. Voisin accepta d'exécuter ces ouvrages³¹ mais refusa de se charger du remplacement des presses qu'il pensait ne pouvoir trouver en province³².

Le 20 mai 1755, M. de Chauvelin demanda à Tourny de lui indiquer le nom des officiers et des employés de la Monnaie, l'état des bâtiments et l'évaluation des réparations à envisager³³. L'intendant ne lui répondit qu'en septembre, il ne pouvait l'éclairer sur les offices qui étaient anciens, les bâtiments étaient en mauvais état et il ne fallait pas moins « *de*

*30 à 35 000 livres pour les réparer convenablement, qu'encore ils n'auront jamais toute la solidité désirable, à cause du vice de la [première] construction et de celui du terrain*³⁴. » En revanche, Tourny se flattait de pouvoir installer la Monnaie sur un autre emplacement « *dans un quartier différent et commerçant, qui, tout bâti à neuf et sur un terrain solide, ne reviendra pas à 140 000 livres, y compris l'achat de ce terrain de plusieurs particuliers, et suivant le devis estimatif qui en a été dressé avec une intelligence et grande exactitude*³⁵ ». L'intendant montrait tout le respect qu'il éprouvait vis-à-vis de son architecte André Portier, il ajoutait « *je vous ay, Monsieur, montré les plans, profils et élévations, je crois que vous avez*

-
20. A.D.Gir. C 1199, rapport de Vimar, ingénieur du Roi, à Tourny du 19 janvier 1751. La suppression du mur qui partageait la cour rendait la réparation du pavé indispensable. Dardan refit du pavage peu après, Bonfin vérifia ces ouvrages le 11 mars 1751. L'architecte Richefort se chargea du portail le 14 octobre 1751, les réparations s'élevaient à 356 livres 2 sols 6 deniers. D'autres ouvrages furent réalisés à l'hôtel des Monnaies le 8 décembre par Chevay pour un montant de 284 livres 10 sols (A.D.Gir. C 1199).
 21. Jean-Baptiste Machault d'Arnouville fut président du Bureau du commerce puis devint contrôleur général des Finances (1745-1754).
 22. A.D.Gir. C 1199, lettre de Machault à Tourny du 8 août 1750. Jean-Antoine Pelligneau présenta un autre placet pour le même objet en 1752 (A.D.Gir. C 1199).
 23. A.D.Gir. C 1199, « *Réponse à la requête de Pelligneau au Directeur de la Monnaie de Bordeaux* » : ces logements étaient attribués aux officiers des Monnaies à condition qu'ils assurent leur entretien.
 24. A.D.Gir. C 1199, « *Réponse à la requête de Pelligneau au Directeur de la Monnaie de Bordeaux* ».
 25. A.D.Gir. C 1199, « *Mémoire à Monseigneur le marquis de Tourny, intendant de Bordeaux des prévôts des monnoyeurs de la Monnoye de Bordeaux* », s. d.
 26. A.D.Gir. C 1199, rapport de Vimar du 19 janvier 1751.
 27. A.D.Gir. C 1199, lettre de Guyon à Tourny du 18 septembre 1754 : seules les réparations concernant le monnayage et la chambre des délivrances devaient être exécutées.
 28. A.D.Gir. C 1199, lettre de Guyon à Tourny du 7 mai 1754.
 29. A.D.Gir. C 1199, lettre à Tourny du 15 septembre 1754.
 30. A.D.Gir. C 1199, extrait des registres du conseil d'État du 19 janvier 1755.
 31. L'une d'elles servait à la fabrication des écus et l'autre à celle des louis (A.D.Gir. C 1199, lettre de Jeandreau du 12 octobre 1750).
 32. A.D.Gir. C 1199, lettre de Tourny au Contrôleur général, du 2 juillet 1755 : selon l'entrepreneur Voisin, ces trois presses « *de bois de chêne* (10 pieds de long chaque, deux de 30 pouces et la troisième de 25 d'équarrissage) destinées pour les deux presses des écus de 6 livres et pour celle des louis », ne pouvaient se trouver en province.
 33. A.D.Gir. C 2406, lettre du 20 mai 1755 de M. de Chauvelin à M. de Tourny, minute.
 34. A.D.Gir. C 2406, lettre du 16 septembre 1755 de Tourny à Chauvelin, minute.
 35. Lhéritier, 1920, t. II, p. 303.

été content. Je vous en ay aussi fait voir le détail estimatif et le mémoire des terrains qu'il faut commercer par acquérir ». Tourny avait probablement profité de l'un de ses séjours à Paris pour montrer les projets au Contrôleur Général et lui donner toutes les explications de vive voix. L'intendant reprenait ainsi les arguments utilisés précédemment par Jeandreau mais avait trouvé un moyen abordable de changer l'emplacement de la Monnaie.

Tourny demandait seulement à M. de Chauvelin de l'autoriser « par une simple lettre à acquérir pour le Roy le terrain à ce destiné et à en prendre comme par emprunt les deniers qui iront à 20 ou 24 000 livres dans la caisse de l'excédant des 2 sols pour livres (...) qui ne feront faute à personne pendant le temps qu'il sera nécessaire » néanmoins, une fois ces terrains achetés, Tourny demandait « pour mettre les choses en règle un projet d'arrêt du Conseil qui autorisera les acquisitions des terrains, ordonnera d'y bâtir la Monnoye d'après les plans et devis approuvés et de vendre l'ancienne, dont le prix servira à construire les nouveaux bâtimens, je vous promets d'arranger cela de façon que vous y trouverez économie, bon ouvrage et point d'embaras, tout même pourra à bien avancé dans le cours de l'année prochaine³⁶ ».

L'achat des terrains et l'adjudication des ouvrages de la nouvelle Monnaie

L'achat des terrains

Tourny avait souligné que ce nouvel établissement construit à neuf, sur un emplacement solide, ne souffrirait pas des mêmes vices de construction que le précédent. L'achat des terrains et l'édification de ce nouveau bâtiment devaient être financés par la vente de l'emplacement de l'ancienne Monnaie et celle de ses matériaux de construction. L'opération ne devait pas être déficitaire et le nouvel hôtel offrirait l'avantage de ne pas avoir besoin de travaux d'entretien avant longtemps.

Le terrain choisi par l'intendant était occupé par des corderies⁴⁰. En accord avec M. de Chauvelin, il acheta les premiers emplacements alors que l'affaire ne s'était pas encore ébruitée. Les premières cessions se firent aisément : l'intendant obtint trois terrains à 24 livres la toise superficielle les 4 janvier, 5 et 27 avril 1756⁴¹ avant que l'arrêt du Conseil d'État n'encouragea les spéculations⁴². Les terrains acquis formaient les deux cinquièmes de la surface du futur hôtel.

Par l'arrêt du Conseil d'État du 17 juin 1756⁴³ Louis XV autorisait la construction d'un nouvel hôtel de la Monnaie « rue des Capucins, et en conformité des plans qui ont été dressés, pour ensuite vendre le terrain et les bâtimens qui composent

Ce nouvel établissement coûtait moins cher que l'ancien nécessitant encore des réparations et le terrain près de la porte Caillhau pouvait être revendu 120 à 130 000 livres³⁷. Il ne faudrait ajouter qu'une vingtaine de livres pour que le Roi puisse disposer d'un nouveau bâtiment. La caisse des 2 sols pour livres pouvait fournir si besoin un appoint. Par ailleurs, s'il changeait d'avis et ne voulait plus y faire bâtir la nouvelle Monnaie, M. de Chauvelin n'aurait selon Tourny aucune peine à revendre un terrain dont la valeur ne ferait que s'accroître grâce aux embellissements qui commençaient à se développer dans ce quartier. L'intendant recommandait aussi de « l'acquérir sans que l'on sache pourquoi³⁸ » pour ne pas se prêter au jeu de la spéculation.

Quelques années auparavant, ce quartier sud de la ville, avait été transformé par le percement de la porte des Capucins qui reliait une vaste place vers la campagne et une autre, plus petite, à l'intérieur de la ville. Elles étaient bordées de maisons aux façades uniformes dessinées comme la porte par l'ingénieur de la ville Montégut et construites par Jean Alary qui s'était porté adjudicataire³⁹. La rue des Capucins, l'ancienne rue Traversanne, était située près de l'église Sainte-Croix, là où Portier quelques années plus tôt avait travaillé au percement de rues.

la Monnoye actuelle⁴⁴ ». Il autorisait également Tourny à faire « l'acquisition du surplus dudit terrain dont les propriétaires seront tenus de lui en passer vente et délaissement de gré à gré,

36. A.D.Gir. C 2406, lettre du 16 septembre 1755.

37. Leulier, 2003, p. 207-224.

38. L'héritier, t II, p. 304 et A.D.Gir. C 2406, lettre de Tourny à Chauvelin du 16 septembre 1755.

39. Taillard, 1997, p. 103-105.

40. Waldt, p. 121 et A.D.Gir. C 1200. Actuellement 4 place Léon Dupuit.

41. A.D.Gir. C 3 246₂: les 4 janvier et 27 avril 1756 furent acquis deux emplacements, celui de la demoiselle Jeanne Lamarque de 182 pieds de longueur sur 16 pieds 6 pouces de largeur pour 2 400 livres et celui du sieur Ravezies de 410 toises 1 pied 1 pouce 6 lignes de superficie, 7 558 livres 5 sols. Celui du sieur Cholet, trésorier de la Ville fut acquis le 5 avril moyennant 3 800 livres, il mesurait 32 toises de longueur sur 4 de largeur. Tous les actes de vente furent passés chez maître Duprat.

42. A.D.Gir. C 1200 et A.M.Bx, DD 32, arrêt du Conseil d'État du 17 juin 1756.

43. A.D.Gir. C 1200 et A.M.Bx, DD 32, « arrêt du Conseil d'État du Roy, pour la construction d'un nouvel hôtel de la Monnaie dans la ville de Bordeaux, du 17 juin 1756 ».

44. A.D.Gir. 1 200 et A.M.Bx, DD 32, arrêt du Conseil d'État du 17 juin 1756.



Fig. 1. - Plan de l'atré, détail.

sur le même pied que leurs voisins ont vendu le leur, si mieux, ils n'aiment à dire d'experts dont ils conviendront, sinon par luy nommé d'office, et ce prix payé des deniers de la caisse de l'octroi des deux sols pour livres⁴⁵ ». Les marchés passés par Tourny furent ainsi ratifiés et il fut autorisé à poursuivre ses négociations. L'intendant se vit aussi attribuer la connaissance de toutes les contestations relatives à l'entreprise projetée⁴⁶.

Restaient à obtenir trois autres emplacements dont les propriétaires répugnaient à se défaire. Néanmoins, les 5 et 20 août 1756, les actes de vente furent passés avec la demoiselle Fondeville, épouse du sieur d'Armagnac⁴⁷ qui céda 70 toises et 6 pieds de superficie pour 2 105 livres⁴⁸ ; le sieur Bernard de Gensac⁴⁹ vendant 89 toises 22 pieds de superficie, 2 688 livres 6 sols et le bourgeois et négociant Jean Leris qui monnayait ses trois emplacements 9 115 livres⁵⁰.

L'ensemble des terrains coûtèrent 27 666 livres 11 sols⁵¹. L'opération se fit moins aisément que Tourny ne l'avait prévu, l'un des vendeurs, Ravezies, l'avait mis en demeure d'acheter la totalité de son bien. L'arrêt du Conseil d'État du 25 janvier

45. A.D.Gir. 1 200 et A.M.Bordeaux, DD 32, arrêt du Conseil d'État du 17 juin 1756.

46. Lhéritier, 1920, p. 304

47. A.D.Gir. 3 246₂.

48. A.D.Gir. 1 200 : le contrat fut passé devant maître Duprat le 5 août 1756.

49. A.D.Gir. 1 200 : l'avocat Bernard de Gensac demanda qu'il soit procédé à une expertise pour le toisé et la valeur du terrain. Le marquis de Tourny nomma Michel Voisin comme expert du Roi tandis que la partie adverse prenait François Bousignon. Les deux architectes étant d'un avis différent Allary fut nommé comme tiers expert. Les divergences provenaient de l'estimation du prix du terrain : Voisin l'estimant 34 livres la toise superficielle puisque les terrains restants à Bernard de Gensac allaient prendre de la valeur grâce aux embellissements qui allaient être faits tandis que Bousignon, se basant sur le prix de vente du terrain dans les faubourgs allant de 25 à 45 livres la toise carrée l'estimait à 40 livres. Alary le 3 août 1756 trancha en faveur d'un prix moyen, 30 livres la toise.

50. A.D.Gir. 1 200 : ces trois emplacements rassemblaient 303 toises 30 pieds payés 30 livres la toise, le premier de 100 toises 19 pieds de superficie, le second de 109 toises 1 pied et le troisième, à peine plus petit, de 94 toises 10 pieds. La vente fut réalisée le 20 août 1756.

51. A.D.Gir. C 1202 et A.M.Bx, DD 32, arrêt du Conseil d'État du 25 janvier 1757.

1757 prévoyait la revente au plus offrant des emplacements inutiles pour la construction de la nouvelle Monnaie et Tourny pouvait espérer les revendre à profit lorsque le quartier serait revalorisé par les embellissements qu'il comptait y faire.

Le 24 mars 1757, le nivellement des environs de la nouvelle Monnaie s'acheva : les pentes pour le pavage des rues et l'établissement de la Monnaie furent alors établies⁵² (fig 1).

L'adjudication des ouvrages à Jean Alary

Le 25 septembre 1756⁵³, sous la présidence de Tourny eut lieu « *l'adjudication au rabais des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, serrurerie, vitrerie (...) pour la construction d'un nouvel hôtel de la Monnaie (...) suivant les plans et devis qui ont été dressés par le s[ieu]r Portier, inspecteur des travaux de la place Royale et autres de la ville le 30 octobre 1755*⁵⁴ ». Jean Alary⁵⁵, maître architecte, proposa de faire la construction des bâtiments « moyennant le prix et somme de 101 800 livres⁵⁶ ». Il présenta pour caution Jean Laclotte, également maître architecte, et Jean Béziat⁵⁷, maître charpentier de haute-futaie, comme « *certificateur*⁵⁸ ». L'arrêt du Conseil d'État tenu à Versailles le 25 janvier 1757 autorisa cette adjudication et l'édifice fut construit entre 1757, lorsque Jean Alary reçut un premier versement de 10 000 livres le 27 février⁵⁹ et 1758⁶⁰.

Les circonstances n'étaient cependant plus aussi favorables aux embellissements entrepris par le marquis de Tourny, les magistrats municipaux étaient mécontents des dépenses qu'il engageait dans les multiples entreprises qu'il multipliait pour le « *bien public* » et l'embellissement de la ville. Ils rendirent un arrêt le 15 février 1755 qui suspendait tous les « *ouvrages de pur agrément de même ceux qui peuvent être utiles dans la suite à l'exception de ceux qui regardent la place Royale, la commodité et la sûreté du port et les conduites des fontaines*⁶¹ ». Ils entravaient ainsi la bonne marche des travaux en accusant l'intendant, de façon voilée, de dilapider les finances municipales. Tourny partit à Versailles pour plaider sa cause auprès du Contrôleur général des Finances et obtint du Conseil d'État le 28 avril 1755 l'annulation de cet arrêt. Les jurats firent appel au Conseil d'État mais leur démarche fut sans effet et un nouvel arrêt daté du 25 septembre confirma le précédent. Une ordonnance du 26 novembre 1756 autorisa les travaux qui ne purent toutefois commencer qu'au printemps 1757.

C'est dans cette conjoncture difficile que Tourny, le 18 juillet 1757, résigna ses fonctions d'intendant en faveur de son fils Claude-Louis. En devenant conseiller d'État en 1755, il obtint la survivance de sa charge pour son fils qu'il avait associé à son administration durant les dernières années de son séjour en Guyenne⁶². Lorsqu'il arriva à Bordeaux dans le courant de l'année 1757, son influence se fit immédiatement

sentir dans les affaires religieuses : les constructions et les réparations d'églises se multiplièrent tandis que des mesures plus sévères étaient prises contre les protestants⁶³. Sa piété l'engagea à consacrer toute son énergie au projet de Saint-Louis des Chartrons mais il dut aussi mener à bien les ouvrages de la nouvelle Monnaie. Il continua à recourir aux services d'André Portier qui lui écrivit le 6 août 1757 : « *je me flatte (...) que vous voudrez bien m'accorder les mêmes faveurs que M[onsieur] votre père a toujours eus pour moi. Je tâcherai de les mériter par mon exactitude*⁶⁴ ».

L'entrepreneur Jean Alary ne reçut 3 724 livres 6 sols 6 deniers sur la caisse des deux sols pour livres sur les marchandises entrantes et sortantes de la généralité, pour solde de tout compte, que le 15 août 1762⁶⁵ bien après l'achèvement du bâtiment.

Le nouvel hôtel de la Monnaie

André Portier établissait dès octobre 1755 les plans de ce nouvel hôtel (fig. 2). Comme à l'accoutumée, il en dressa le détail avec le plus grand soin. Au rez-de-chaussée, du pavé de Barsac devait être employé dans le passage, le corps de logis qui communiquait avec les bureaux, le bas des escaliers, les lieux mais aussi dans les fonderies de l'argent et de l'or, la salle du blanchiment, celle de la marque, le « *bureau pour délivrer aux ajusteurs et monnayeurs* », la salle du monnayage, la forge

52. A.D.Gir. 1 200, du 24 mars 1757.

53. A.D.Gir. C 1200 et F. Beaudet, p. 26.

54. A.D.Gir. C 1200, adjudication au rabais des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, serrurerie, vitrerie (...) pour la construction d'un nouvel hôtel de la Monnaie du 25 septembre 1756.

55. A.D.Gir. C 1200, il habitait rue des Faures, paroisse Saint-Michel.

56. A.D.Gir. C 1202 et A.M.Bx, DD 32, arrêt du Conseil d'État du 25 janvier 1757.

57. A.D.Gir. C 1200, Béziat était domicilié rue Notre-Dame, faubourg Saint-Seurin. Il répond régulièrement aux adjudications pour les embellissements de la ville de Bordeaux, notamment l'église Saint-Louis aux Chartrons.

58. Franck Beaudet a étudié Jean Alary, un architecte qui fut en rapport avec les Laclotte, cette famille d'architectes qui fit les délices de Philippe Maffre. Les Laclotte étaient d'importants personnages de cette communauté.

59. A.D.Gir. G. 3246²: « *payé aux ci-après nommés pour la construction du nouvel hôtel de la Monnaie suivant vingt et une ordonnances de Mgr l'intendant ci-après détaillées et quittancées et rapportées* ».

60. F. Beaudet, p. 54. En 1758 la distribution des logements n'était cependant pas encore définie.

61. Fourché, 1904, p. 47-48.

62. Lhéritier, 1920, t. II, p. 517-520.

63. Lhéritier, 1920, t. II, p. 526.

64. Pariset, 1968, p. 578.

65. A.D.Gir. C 3246², caisse des deux sols pour livres des années 1757-1758.

du graveur puis les bureaux de la délivrance, du change, du dépôt des matières et celui du directeur. Certaines pièces des logements comme la cuisine, salle à manger du directeur, la loge du suisse, la chambre de l'essayeur, celle du palefrenier, le cabinet et les deux pièces de l'appartement du graveur avaient aussi un sol de pavés de Barsac⁶⁶. Pour la cour, des passages et des écuries on employa 20 000 pavés de Blaye. Le corps de logis principal était couvert d'ardoises – hormis les lucarnes – tandis que les ailes et les petits bâtiments recevaient une couverture de « thuille à canal ».

Il s'agissait pour l'architecte André Portier de répondre à un programme complexe, le bâtiment devant réunir les logements du directeur, des officiers et des employés de la monnaie qui répondaient à leurs grades et à leurs désirs mais aussi la réalisation de toute une suite de locaux à destination précise et qu'il fallait agencer en fonction du monnayage. Il s'agissait donc de dessiner les plans de logements agréables mais aussi d'une série de pièces fonctionnelles. Le nouvel hôtel de la Monnaie était construit avant tout pour « abriter les ateliers monétaires, le contrôle, le dépôt des métaux et les logements des principaux fonctionnaires » comme le rappelle Philippe Maffre⁶⁷. Portier en était conscient, il avait noté sur une feuille les indications dont il devait tenir compte pour organiser correctement son plan⁶⁸.

On entre dans l'ancienne Monnaie par un passage voûté qui conduit à une cour rectangulaire. Le corps de logis principal est formé d'une façade sur la place et de deux ailes en retour d'équerre qui se prolongent par deux autres ailes en léger retrait. Un petit bâtiment derrière lequel prend place une autre cour ferme cette première cour tandis qu'à main gauche, au bout de l'aile, un corridor mène à une cour et à des pièces annexes. Le directeur et le contrôleur⁶⁹ avaient leurs appartements au premier étage avec des pièces disposées dans le corps de logis principal et les deux dernières dans les ailes en retour. À cet étage également on trouvait l'« essayerie » et une pièce attenante, la chambre du serrurier, le laboratoire. Des appartements occupaient les mansardes. Les moulins et le monnayage étaient établis dans les ailes en retour sur la cour tandis que le blanchiment, la chambre des lavures et les fonderies étaient réunies dans le corps de logis principal.

Portier nota précisément l'« état de la distribution faite par M. de Tourny, Intendant de Guyenne dans le nouvel monnaie de Bord[eau]x, tant des ouvriers que des logements des officiers en vertu de l'arrêt du Conseil des 9 février et 3 mars 1759 :

Dans le corps de logis au rez-de-chaussée en entrant dans led[it] hôtel est un passage voûté qui conduit dans la grande cour. À gauche dud[it] passage est le bureau du change ensuite le bureau des matières et en suivant le bureau particulier du Directeur.



Fig. 2. - A.M.Bx V-A-32, plan de l'hôtel de la Monnoye.

66. A.D.Gir. C 1200, détail des ouvrages de la Monnaie.

67. Flohic, t. I, p. 286.

68. Voir annexe n°4.

69. A.D.Gir. C 1201, on connaît plus précisément la distribution du logement occupé par le contrôleur se situant sur la gauche au premier étage : « une chambre sur la façade de la cour de 16 pieds et demy de large sur autant de long avec deux croisées et une cheminée, un cabinet à la suite sur la même façade de 6 pieds et ½ de large sur 9 pieds de long avec une croisée. Une autre chambre à la suite sur la même façade de 20 pieds 8 pouces de large sur 15 pieds et ½ de long avec deux croisées et une cheminée. Une chambre sur la façade de la cour de 17 pieds 8 pouces de large sur 11 pieds 4 pouces de long avec une croisée et une cheminée. Une souillarde servant de passage pour aller à la cuisine de 5 pieds de large sur 9 pieds de long, prenant jour sur la cour. Une cuisine prenant jour sur la rivière de 11 pieds de large sur 15 pieds 8 pouces de long. Une chambre au-dessus de la cuisine de la même étendue prenant aussi jour sur la rivière avec une cheminée. Toutes les sept pièces sont renfermées ensemble, ne communiquent avec aucun logement. Il y a de plus dépendant du même logement une grande chambre au troisième étage sur le devant et une petite au même étage sur le derrière. »

En retour dud[it] corps de logis et dans l'aisle à gauche en entrant est un escalier qui monte au 1^{er} étage et au second, ensuite dud[it] escalier, le bureau pour recevoir les lames du moulin et des cizailles en suivant la salle à manger du Directeur et un corridor qui y conduit.

À droite dud[it] passage, aussi dans le corps de logis, est la loge du suisse ensuite le logement de l'essayeur ⁷⁰ composé de cinq pièces tant grandes que petites compris la cuisine qui est détachée dud[it] logement.

En retour, dans l'aisle à droite, est un autre escalier qui monte aussi au 1^{er} étage et au second, ensuite dud[it] escalier est le parquet, le bureau de la délivrance des juges et un corridor qui y conduit et à côté la cuisine de l'essayeur et la forge du graveur éclairées par une petite cour triangulaire.

Dans le corps de logis au 1^{er} étage, au-dessus du passage d'entrée et des bureaux suivant est le logement du Directeur tant au 1^{er} étage qu'au second. Led[it] 1^{er} étage composé d'une p[eti]t[e] antichambre, trois chambres, deux petits cabinets et une petite garde-robe et le second étage composé de cinq pièces tant grandes que petites, et dans l'aisle en retour, au-dessus du bureau des cizailles et de la salle à manger du Directeur est le logement du contrôleur composé au 1^{er} étage d'une p[eti]t[e] antichambre, deux chambres et un cabinet et au second d'un corridor, deux chambres et un cabinet.

Au-dessus du logement de l'essayeur et de la loge du suisse, dans le corps de logis, tant au 1^{er} étage qu'au second est le logement du premier juge. Led[it] 1^{er} étage composé de trois pièces et un corridor et le second étage de quatre pièces tant grandes que petites et un corridor.

Et dans l'aisle en retour, au-dessus du parquet et du bureau de la délivrance des juges, tant au 1^{er} étage qu'au second est le logement du second juge. Led[it] 1^{er} étage composé d'une petite antichambre, deux chambres et un cabinet.

Au de là de l'aisle à gauche en entrant au rez-de-chaussée est une autre aise séparée par un passage ou cour dans laquelle d[ite] aise est la cuisine du Directeur et dans une petite cour à côté les latrines.

Ensuite, de lad[ite] cuisine dans lad[ite] aise est la chambre des lavures, la fonderie de l'argent et la fonderie de l'or au-dessous de laquelle il y a une cave pour y mettre le charbon. En suivant est l'essayerie, la remise du Directeur et un bûcher. À côté dud[it] bûcher est une petite cour à fumier dans laquelle il y a des latrines.

En suivant et dans une aise ayant face sur la grande cour est l'écurie, à côté une sellerie dans laquelle est un petit escalier qui monte au grenier à foin au-dessus de lad[ite] écurie.

Dans la même aise et joignant lad[ite] écurie est un passage, ensuite les moulins au bout desquels il y a un petit escalier qui monte au laboratoire au-dessus desd[its] moulins.

Dans le corps de logis au fond de la grande cour est le blanchiment et la chambre des machines ou la marque sur la tranche.

Sur une autre petite cour placée au derrière dud[it] blanchiment est la forge du Directeur, ensuite celle du graveur, des monnayeurs éclairée par une petite cour dans laquelle il y a des latrines.

Ensuite de la forge du graveur, des monnayeurs est un escalier qui monte au logement du graveur qui est au-dessus de la forge du Directeur et de la chambre des machines. Ensuite le monnoyage, une forge pour les monnayeurs, un bureau de la livraison aux monnayeurs et un passage qui communique dans le bureau de la délivrance des juges ⁷¹.

Au-dessus dud[it] monnoyage et de la d[ite] chambre sont les ajusteries de l'argent, de l'or et une autre chambre pour les monnayeurs dans lesquelles on monte par le susd[it] escalier au-dessous duquel il y a des latrines ⁷² ».

Une fois le bâtiment de la Monnaie achevé, l'inspecteur de la place Royale note dans un procès-verbal des précisions supplémentaires :

« Nous avons été ensuite dans le corps de logis du fond de la grande cour où est le blanchiment et la marque sur tranche.

Sur une autre petite cour placée au derrière dud[it] blanchiment est la boutique du serrurier et son logement au-dessus. À côté de la boutique est un petit escalier pour y monter et joignant il y en a un autre qui monte aux ajusteries de l'argent, de l'or, à une chambre pour les monnoyeurs et ajusteurs et au parquet au greffe. Au-dessous duquel escalier sont les latrines pour les monnoyeurs et dans une petite cour à côté d'autres latrines pour le serrurier.

70. A.D.Gir. C 1201, Portier avait noté un « *Projet de distribution des logemens des officiers dans l'hôtel de la nouvelle Monnoye* ». Il distinguait clairement les logements en fonction de leur futurs occupants : « *Pour le graveur, le rez-de-chaussée de la façade sur la place avec sa forge dans la cuisine. Pour un des juges, l'appartement du rez-de-chaussée du détour de la cour. Pour le contrôleur, le premier étage de la façade sur la place et au détour de la cour. Pour l'autre juge, le second étage au détour de la cour avec une chambre et la cuisine sur la façade de la place. Pour l'essayeur, le second étage de la façade sur la place au-dessus du logement du Directeur. Pour l'essayerie, la pratiquer au second étage sur la façade, attenant l'appartement de l'essayeur, l'entrée duquel il convient qu'il ait par l'escalier de l'aisle droite en entrant dans l'hôtel.* »

71. Au lieu de : « *en suivant est le monnoyage et une chambre à côté pour les monnoyeurs qui a communication dans le bureau de la délivrance des juges.* »

72. A.D.Gir. C 1200, « *État de la distribution faite par M. de Tourny, intendant de Guyenne, dans la nouvelle Monnoye de Bord[eau]x tant des ouvriers que des logements des officiers en vertu de l'arrêt du Conseil des 9 février et 3 mars 1759.* » Ce texte est entièrement rédigé de la main de Portier.



Fig. 3. - Hôtel de la Monnaie côté rue.



Fig. 4. - Hôtel de la Monnaie côté cour.



Fig. 5. - Hôtel de la Monnaie côté cour.



Fig. 8. - Fenêtre de l'étage de comble.

Fig. 6. - Hôtel de la Monnaie côté cour.

Fig. 7. - Hôtel de la Monnaie, fronton.





Fig. 9. - Porte de la Monnaie.

Fig. 11. - Maison, rue de la Monnaie.



Fig. 10. - Rue de la Monnaie.



Fig. 12 et 13. - Avant-corps de ferronnerie.



Dans une autre aïse et à côté dud[it] escalier est le bureau pour délivrer aux monnoyeurs et ajusteurs, ensuite le monnoyage dans lequel est une forge commencée pour les monnoyeurs et au-dessus sont les ajusteries de l'argent et de l'or. Dans ledit[it] monnoyage y a été faite une petite cour pour enfermer les flaons et les équipages des monnoyeurs et à côté dud[it] monnoyage est un corridor qui conduit au bureau de la délivrance ensuite dud[it] bureau est le logement de l'essayeur composé de cinq pièces tant grandes que petites dont trois avec cheminées et à côté dud[it] logement est un escalier qui fait face à l'autre escalier et qui monte aussi au premier étage et au second.

Aussi joignant le logement est une petite cour qui sert à donner du jour à la cuisine et à des latrines qui sont à côté ⁷³ ».

André Portier a pris le même soin dans la distribution des caves : « au bas de l'escalier de l'aïse à gauche en entrant est un corridor qui conduit à la cave du contrôleur qui est sous la salle à manger du Directeur.

Du même corridor on entre dans une des caves du Directeur qui est sous le bureau des cizailles, au-dessous dud[it] escalier est un petit caveau pour le contrôleur et sous le bureau parti-

culier, le cabinet du Directeur, le bureau des matières et celui du change est (sic) deux autres caves pour le Directeur au bas de l'escalier de l'aïse à droite en entrant dans le corps de logis est la cave du premier juge qui est sous une partie du logem[en]t de l'essayeur, ensuite celle du graveur sous led[it] logement et un petit caveau sous un escalier. Au bas du même escalier est un corridor qui conduit à la cave de l'essayeur qui est sous le parquet et à celle du second juge sous le bureau de la délivrance des juges ⁷⁴ ».

Cet édifice fonctionnel évite toute décoration superficielle (fig. 4, 5 et 6), seul un cartouche dans lequel devaient prendre place les armes du Roi (fig. 7) est disposé au-dessus de la porte d'entrée ⁷⁵. Il somme l'avant-corps central encadré de pilastres à refends et décroché par rapport à l'ensemble de la façade par un léger ressaut. De part et d'autre de cet avant-corps sont disposées au rez-de-chaussée et à l'étage noble des baies aux chambranles moulurés à crossettes tandis que Portier réemploie aux encadrements des fenêtres de l'étage de comble de l'hôtel de la Monnaie (fig. 8) « les modifications d'Ange-Jacques Gabriel pour les guichets de la porte de Bourgogne présentent des modillons à glyphes ⁷⁶ ». La façade est centrée pour être vue de la porte de la Monnaie, les baies sont donc inégales de part et d'autre de l'avant-corps central.

Les contestations sans fin des usagers de la Monnaie et les multiples réaménagements de l'édifice

Le directeur de la Monnaie, Jeandreau proposa des modifications sensées. Il désirait « pour le bien du service de la Monnoye que la cave qui a été bâtie dans le nouvel hôtel pour renfermer le charbon servant à fondre l'or et l'argent soit pavée ou carrelée », le charbon prenant vite l'humidité ce qui « lui ôte sa force et cause un grand retardement dans ses fontes ⁷⁷ ». Par ailleurs, les ouvriers prenaient le charbon à la pelle et ils ramasseraient autant de terre que de combustible ce qui nuirait au bon fonctionnement des fourneaux. Ce détail ne manque pas d'importance puisqu'il nuisait à la fonte mais aussi aux opérations qui devaient la suivre. Il fit une autre requête aussi bien fondée : l'escalier qui devait mener à son appartement conduisait aussi au bureau des matières, à la chambre des lavures, aux fonderies de l'or et de l'argent, si bien que toutes les personnes qui l'empruntaient pour venir chez lui ou ses domestiques pouvaient aussi entrer dans les bureaux et les laboratoires et dérober les fonds du Roi, un détail assez conséquent qui avait échappé à l'intendant et son architecte. Jeandreau demanda donc que l'entrée de son appartement se fit par l'escalier opposé ⁷⁸.

Le 6 août 1757, André Portier écrivait à Tourny fils : « les ouvrages du nouvel hôtel des Monnoyes avancent. Les bâtiments de la chambre des lavures, les fonderies de l'or et de l'argent et le blanchiment sont prest à couvrir. Les caves de la moitié du corps de logis destinées pour le logement des officiers sont voûtées ⁷⁹ ». Un an plus tard, au mois de mai 1758,

73. A.D.Gir. C 1200, procès-verbal écrit par Portier, sans date.

74. A.D.Gir. C 1201, « État de la distribution des caves faite par nous intendant en Guyenne dans le nouvel hôtel des Monnoyes », écrit par Portier, s. d.

75. Flohic, t. I, p. 287.

76. Stefanelly, 1985, p. 42.

77. A.D.Gir. C 1200, « Mémoire à Monseigneur de Tourny, intendant de la généralité de Guyenne », signé Jeandreau, s. d.

78. A.D.Gir., C 1200, « Requête de M. Jeandreau, Directeur de la Monnaie à Monseigneur de Tourny, intendant de la généralité de Guyenne », s. d.

79. Stefanelly, 1985, p. 69, annexe n°6 et A.D.Gir. C 1194, lettre du 6 août 1757 d'André Portier à Tourny fils.

l'architecte n'était plus aussi satisfait : « on travaille toujours au bâtiment de la nouvelle monnoye ; ces ouvrages ne sont pas aussi avancés qu'ils devoient l'être à cause du mauvais tems et de la pierre de Bourg que l'on n'a pas facilement. On commencé à faire les voûtes de briques ⁸⁰ ». Claude-Louis écrivait cependant à Chauvelin : « je presse autant qu'il m'est possible les ouvrages du nouvel hôtel de la Monnoye de cette ville pour qu'il puisse être occupé avant l'hivers, on n'attend plus que les blocs nécessaires pour le mettre entièrement en état et aussi tost on y transportera tous les ustensiles qui sont dans l'ancienne Monnoye ⁸¹ ». Il poursuivait « J'ai fort à cœur la perfection de cet ouvrage ainsi que de tous ceux que mon père a commencé, celui-cy est un des plus utiles au Roy et forme un grand embellissement pour la ville. » M. de Chauvelin répondait avec un pragmatisme certain : « je vois avec grand plaisir que l'ouvrage de votre Monnoie avance, quand il sera achevé, je vous prie de m'envoyer un état de la dépense balancé par celui de la recette qui sera faite par la vente de l'ancien hôtel où je compte qu'il y aura du profit pour le Roy ⁸² ».

Ce fut en 1758 que les contestations des juges gardes commencèrent, ils trouvèrent auprès du directeur général de la Monnaie un écho favorable à leurs revendications et grâce à lui elles furent transmises à M. de Chauvelin. Guyon lui écrivait notamment : « les juges gardes doivent estre favorablement écoutez dans ce qu'ils représentent » et expliquait que le projet de Tourny père pour la distribution n'était pas juste puisque le Directeur occupait « à luy seul autant que tous les autres officiers ensemble, et il est aisé de concilier les uns et les autres sans qu'aucun ait lieu de se plaindre en adoptant et faisant adopter ce que proposent les juges gardes ⁸³ ». Il fallait selon eux apporter diverses modifications aux plans de l'architecte : le monnayage aurait été mieux situé à l'Est pour avoir plus de clarté mais on pourrait y remédier en plaçant « de grandes croisées qui descendent jusqu'à 18 pouces de terre ». Ils demandaient aussi que l'on construise une forge dans le monnayage même pour le monnayeur, que l'on mette la chambre de la délivrance dans l'emplacement réservé pour la forge du Directeur et placer cette dernière près du moulin. C'était ce qu'il convenait de faire « pour l'aisance des ouvriers qui doit estre le premier point ». Quant à la distribution des logements, il suffisait de donner « à chaque officier le logement qui peut luy estre dû, relativement à sa place ». Toutes ces erreurs auraient pu être évitées écrivaient-ils « si cependant nous avions le plan du nouvel hôtel et le projet de distribution, nous serions mieux en état de juger de toutes choses et nous pourrions même prendre l'avis de M. Meaubry dont vous connoissés l'intelligence et la capacité », ce qui était une façon non détournée de dire que l'intendant et son architecte en manquaient singulièrement !

Monsieur de Chauvelin parut d'abord embarrassé par ces contestations, il écrivit alors à Tourny fils qui était à Paris : « J'ai l'honneur de vous adresser un nouveau mémoire qui

m'a été remis par le procureur général de la Monnoie de Paris sur les différentes plaintes qui luy ont été portées au sujet des logements projetés dans le nouvel hôtel des Monnoies et comme vous êtes sur les lieux, je ne puis que m'en rapporter à ce que vous décidez sur cela ⁸⁴ ».

En décembre 1758, les attaques devinrent plus virulentes et désignèrent des erreurs dans la distribution qui empêchaient les monnayeurs de faire correctement leur travail : « notre monnayage à l'ancien hôtel a 65 pieds de profondeur sur 28 pieds de largeur qui est exactement l'espace qu'il faut pour que les cinq différentes presses qui sont montées aient leur jeu nécessaire (...) ce qui annonce la nécessité de 64 pieds et demy de profondeur qu'on avoit parfaitement bien reconnu et à quoy on avoit fait beaucoup d'attention en bâtissant la monnayage de l'ancien hôtel (...) dans le tems que celle qui est dans le nouvel hôtel n'a que 59 pieds de profondeur sur 24 de longueur ce qui expose les monnayeurs et manœuvres par le jeu qu'il y aura d'une presse à l'autre, auxquels événement on pourroit remédier (...) en faisant un arceau dans le mur d'épaisseur qui sépare ledit monnayage dans un petit réduit de 9 pieds de large qu'on prétend faire servir de délivrance et le reste dudit réduit auroit servy à serrer l'argent dont nous sommes chargé pendant la trêve (...). Pour le détail, il vous est facile de vous apercevoir qu'il est extraordinaire qu'on ait formé l'idée de vouloir retrancher ledit monnayage en y faisant une allée pour aller audit réduit qui expose tout ce qui seroit dans led[it] monnayage qui ne pourra plus servir et encore plus ridicule de vouloir faire bâtir une forge où on ne sauroit y trouver la moindre place.

La comp[agni]e persiste à ne se départir point de demander la forge qu'occupe le forgeron du Directeur qui ne peut rester à cet endroit par toutes les raisons détaillées dans la requête que nous avons présenté à M. l'Intendant et qu'il n'a point jugé à propos d'appointer quelques démarche que nous ayons fait ; et lequel forgeron il est facile de loger et luy faire une forge auprès des moulins du Directeur (qui pourra sacrifier quelqu'une de ses remises pour cella) ainsi qu'il a été pratiqué dans l'ancienne Monnoye.

J'espère donc Monsieur que par votre secours la comp[agni]e se trouvera délivrée du jouc qu'on voudroit luy imposer et qu'elle ne scauroit supporter ⁸⁵ ». Lavaux dans

80. Fourché, 1903, p. 53, lettre de mai 1758 de Portier à Tourny, minute.

81. A.D.Gir. C 1202, lettre du 22 août 1758 de Tourny fils à M. de Chauvelin.

82. A.D.Gir. C 1200, lettre du 29 septembre 1758 de M. de Chauvelin à Tourny fils.

83. A.D.Gir. C 1200, lettre du 21 octobre 1758, de Guyon à Chauvelin.

84. A.D.Gir. C 1201, lettre du 17 novembre 1758, de Chauvelin à Tourny fils.

85. A.D.Gir. C 1200, lettre du 30 décembre 1758 signé Lavaux à M. de Chauvelin.

cette lettre ne pouvait cacher son hostilité envers le directeur de la Monnaie, après avoir souligné qu'il était trop grandement logé, il fallait encore que sa forge soit déplacée et installée dans une de ces remises dont il semblait disposer en abondance. Cette hostilité rejaillissait sur l'intendant qui ne voulait pas se laisser fléchir par leurs requêtes. Chauvelin les transmettait à Tourny fils en ajoutant : « *voici une lettre qui je crois ne vous déterminera pas vous et moy au party que l'on nous propose mais comme j'ai appris par M. le procureur général que vous étiez convenu de plusieurs articles qu'il falloit réformer pour rendre le travail plus facile, je vous prie de vouloir bien donner vos ordres en conséquence* »⁸⁶. Claude-Louis qui résidait encore à Paris s'était engagé dans la voie de la négociation et des compromis, les officiers de la Monnaie encouragés par ces premiers succès continuèrent leurs représentations. Ils ne tardèrent pas à envoyer leurs « *observations sur le plan du nouvel hôtel de la Monnoie de Bordeaux* »⁸⁷. Ils y exposaient de nouveau leurs griefs : l'intendant avait proposé de faire un nouvel escalier pour monter au logement du forgeron du directeur qui pouvait ainsi accéder aux ouvriers où il n'avait rien à faire. Le monnayage était plus obscur et plus petit que l'ancien, on n'y pouvait installer toutes les presses ni la forge du monnayeur. Le graveur ne disposait que de deux ou trois pièces séparées de cloisons de briques « *mises au bout l'une de l'autre comme on fait dans la mansarde* », construire sa forge dans son logement était donc impossible. Mettre deux forges, l'une pour le serrurier, l'autre pour le graveur était inutile, celle située au bout du monnayage leur suffirait, en revanche, il manquait une chambre pour les délivrances, le retranchement prévu à cet effet étant trop petit et obscur. Les logements des six officiers étaient distribués au rez-de-chaussée, au premier étage et dans une mansarde élevée seulement de 8 pieds 6 pouces « *dans laquelle on a pratiqué au moyen de plusieurs cloisons composées de brique mises bout à bout l'une de l'autre plusieurs petits retranchemans auxquels on a donné le nom de pièce* » et il faut passer d'une pièce dans l'autre en l'absence de couloir. Pelligneau et Princeteau, les deux juges gardes, désiraient occuper le 1^{er} étage sur rue et la totalité de la mansarde et que le Directeur et le contre garde soient logés dans l'aile gauche donnant sur la cour.

Le 22 janvier 1759, Portier et Lettelier⁸⁸ se rendirent à l'ancienne Monnaie pour transférer les presses, les juges gardes s'y opposèrent et Pierre Princeteau, au nom de l'acte authentique du Roi sur le transport des espèces, ordonna à Jeandreau de continuer de faire le bureau des changes dans l'endroit accoutumé « *jusques à ce qu'il en soit autrement ordonné et que la transfération au nouvel hôtel de la Monnoie soit consommé* »⁸⁹. M. de Chauvelin riposta « *vous répondrés de tout ce qui pourroit résulter du préjudice du Roy, du public et du Directeur des obstacles que vous apporterés à cette translation (...), si vous ne suivez à cet égard les ordres qui*

vous ont été donnés par M. l'Intendant, je vous serais obligé de rendre compte de votre désobéissance »⁹⁰. Princeteau ne céda pas : lorsque Pierre Kauzac⁹¹, serrurier ordinaire de la Monnaie de Bordeaux avec deux ouvriers vint le 26 janvier enlever le grillage apposé au « bureau des matières », Princeteau lui défendit de continuer⁹². Letellier conseilla à Tourny fils d'ordonner « *à ces juges de se démettre de leur charge* »⁹³, ils causaient le plus grand préjudice au Roi en retardant l'évacuation des terrains de l'ancienne Monnaie mis en vente, le directeur de la Monnaie manquait de fonds pour satisfaire le public et n'était pas en mesure de faire fabriquer de nouvelles espèces tant que tout n'était en place. Leurs contestations n'étaient pas fondées : le monnayage était suffisamment spacieux et bien éclairé, la chambre de la délivrance lumineuse et bien agencée⁹⁴ et il ne fallait faire « *aucun changement dans*

86. A.D.Gir. C 1200, lettre du 18 janvier 1759 de Chauvelin à Tourny fils.

87. A.D.Gir. C 1200, « *observation sur le plan du nouvel hôtel de la Monnaie de Bordeaux présenté à M. de Chauvelin par M. de Tourny intendant* », du 20 janvier 1759, signé de Pelligneau et Princeteau.

88. Cosme Henry Letellier (1701-1777) est écuyer, chevalier de Saint-Louis. Il est baptisé le 7 mai 1701 à Notre-Dame de Vernon, dans le diocèse d'Évreux et décède à Bordeaux le 16 mars 1777. Ce chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis commence à servir dans les milices du Limousin en tant que lieutenant. En janvier 1734, il est nommé capitaine d'une compagnie dans le bataillon de milices de la généralité de Limoges. Il séjourne dans cette ville de 1737 à 1741 et remplace l'ingénieur des Ponts et chaussées trop âgé, à la demande du marquis de Tourny, alors intendant du Limousin. C'est là que Tourny rencontre sans doute pour la première fois Letellier. Le marquis doit apprécier l'homme et ses aptitudes puisque, lorsqu'il est nommé à l'intendance de la Guyenne, il fait appel à lui et le fait nommer inspecteur du port de Bordeaux. Letellier collabore étroitement avec le marquis de Tourny puis son fils et avec l'architecte André Portier pour réaliser les embellissements de la ville de Bordeaux. Lors de son mariage en 1757, il porte les titres de « *commandant des batteries sur les cottes du Médoc, major général de la capitainerie de Bordeaux et inspecteur des ports et havres de ladite ville* ».

89. A.D.Gir. C 1202, acte du 22 janvier 1759.

90. A.D.Gir. C 1202, lettre de M. de Chauvelin aux juges-gardes de la Monnaie, du 28 janvier 1759, minute. Dans cette lettre Chauvelin s'indigne aussi de « *la proposition extraord[inai]re que vous faites de revendre cet hôtel nouvellement bâti pour retourner dans l'ancien emplacement. J'apprends en même temps que vous avez rendu une ordonnance pour enjoindre au Directeur qui s'étoit déjà transporté dans le nouvel hôtel de revenir dans l'ancien et de faire ôter les affiches qu'il avoit mises pour indiquer au public la translation du change et de tout ce qui concerne la Monnoie* ».

91. Lacoue-Labarthe, 1993, il s'agit en fait de Pierre Kauzac signalé par Mme M. F. Lacoue-Labarthe.

92. A.D.Gir. C 1202, comparution de Pierre Kahuzac par-devant M. de Sorlus, subdélégué au département de Bordeaux du 29 janvier 1759.

93. A.D.Gir. C 1202, lettre du 22 janvier 1759 de Letellier à Tourny fils.

94. A.D.Gir. C 1202, lettre du 27 janvier 1759 de Letellier à Tourny fils : « *Il a été pratiqué dans ladite chambre deux armoires aux deux côtés de la cheminée et un autre dans l'enfoncement du mur, lesquelles trois armoires sont plus que suffisantes pour renfermer les quarrés, poinçons et autres* ».

la distribution de la Monnoye, on ne peut que gêner et rendre réduit quelque chose qui est bien. » Le directeur Jeandreau, le contrôleur Rivère, le procureur du Roi Monlun, l'adjoint à la direction Galland, l'essayeur Haubes et l'avocat du Roi Tiron certifièrent le 27 janvier que « tous les différens laboratoires de l'hôtel de la nouvelle Monnoye ne scauroient être mieux établis, tant par rapport à la distribution, à leur étendue, à leur clarté, qu'à toutes les commodités qui y sont pratiquées et qu'en général, comme en particulier, tout se trouve accompli pour satisfaire à toutes les opérations des plus grands travaux⁹⁵ ». Les autres officiers de la Monnaie et les employés étaient donc satisfaits des plans de Portier et des dispositions prises.

Cependant Moulinier, le graveur de la Monnaie, détruisit la forge « où il ne restoit plus à faire que la hotte⁹⁶ » le 31 janvier. Il fut condamné à la reconstruire et enjoint de ne plus troubler les ouvriers qui achevaient la Monnaie⁹⁷. Au mois de février, Letellier suggérait à Tourny fils de rembourser la charge des deux juges gardes, et lui apprenait que « la plus grande partie (...) de la ville est informée du contenu de l'arrêt de la cour des Monnaies de Paris contre les deux juges gardes (...) voilà bien du tems perdu par l'insolence de deux particuliers⁹⁸ ». Les travaux de maçonnerie reprenaient dans tous les ateliers mais Claude-Louis cédant aux revendications ordonna des changements alors qu'il était encore à Paris. Portier lassé par les modifications incessantes de ses plans lui écrivit avec quelque humeur « il vaudroit mieux, Monsieur, que vous fussiez ici pour les ordonner afin d'éviter de nouvelles tracasseries de la part de ces inquiets⁹⁹ ».

Au mois d'avril, l'ancienne Monnaie fut enfin libérée par les juges gardes et les clés remises à Portier¹⁰⁰ mais il dut changer à nouveau ses plans : les forges du directeur, du graveur et des monnayeurs furent construites dans des lieux séparés, la croisée de la chambre de la délivrance ébrasée pour donner plus de jour. Chauvelin assura alors « vous pouvez compter et assurer tous ces messieurs que je n'écouterai aucune représentation¹⁰¹ » mais dès le 2 juin les juges gardes demandèrent encore des modifications qu'il transmit à l'intendant¹⁰² qui lui répondit amèrement « les différens ordres donnés de ma part d'après l'arrêt du conseil qui me commettoit pour la distribution du logement et par vous approuvé restant sans exécution, contredit par les mémoires des juges font contre l'autorité du commissaire départi, Monsieur, effet contraire au bien du service. Vous m'aviez dit, Monsieur, étant à Paris que vous vous en rapporteriez à moy lorsque je seroi à Bord[eau]x et en effet la vue du local décide infiniment mieux que celle des plans. On a cherché à vous insinuer que le Directeur et le s[ieur] Letellier travailloit à me faire donner une décision favorable au p[remi]er, je vous assure que c'est uniquement la vue de finir cette affaire en mettant la Monnoye en état de travailler qui me détermine, tant que les juges gardes ne seront pas mis à raison, rien ne finira et ce sera toujours nouvelle contestation. Il faudroit donc

que vous eussiez la bonté de parler un peu fortement à M. le Président général de la Monnoye et à M. Guyon de ne plus recevoir de plainte et de mémoires des juges, tant qu'il restera à ces juges la moindre espérance que ce que je leur donneray ne sera pas exécuté, il y aura toujours des réclamations¹⁰³ ». Le monnayage n'était toujours pas rétabli et la fabrication de la monnaie suspendue, il fut encore retardé par les réparations qu'il fallu faire « aux équipages des balanciers, aux moulins et aux coupoirs¹⁰⁴ » mais les laboratoires devaient être prêts pour la fabrication des monnaies à la fin du mois de juin.

Les contestations au sujet de la distribution des logements et de la forge du graveur ne cessèrent pas¹⁰⁵. Pelligneau demandait près de la chambre des délivrances une pièce, une cuisine dans la petite cour et deux caves, l'une pour y mettre son vin et l'autre le bois¹⁰⁶. L'intendant rapporta à Chauvelin qu'ainsi « il a changé totalement son projet de logement (...) comment voulez-vous Monsieur que je contente un homme aussi déraisonnable ?¹⁰⁷ ». Le ministre préférait transiger :

95. A.D.Gir., C 1200, du 26 janvier 1759.

96. A.D.Gir. C 1200, procès-verbal du subdélégué Sorlus à la demande de Portier du 31 janvier 1759.

97. A.D.Gir. C 2406, arrêt du 9 février 1759.

98. A.D.Gir. C 1202, lettre du 15 février 1759 de Letellier à Tourny fils.

99. A.D.Gir. C 1200, lettre du 24 février 1759 de Portier à Tourny fils. Finalement le monnayage doit être agrandi, l'escalier de l'ajusterie est modifié pour qu'il ne soit pas aussi emprunté par le serrurier et une forge construite dans le monnayage pour les monnayeurs. A.D.Gir., C 1 202, lettre du 22 janvier 1759 de Letellier à Tourny fils.

100. A.D.Gir. C 1202, procès-verbal du 30 avril 1759.

101. A.D.Gir. C 1201, lettre du 29 avril 1759 de Chauvelin à Tourny fils.

102. A.D.Gir. C 1200, lettre de Chauvelin à Tourny fils. Chauvelin les approuvaient : « Je trouve (...) que le Directeur avoit 16 pièces presque toutes grandes dont deux entre autre au rez-de-chaussée ne sont sous d'autres dénomination que des salles de compagnie. Il est juste de luy ôter les deux pièces du 1er et du 2d étage qui sont au-dessus du passage d'entrée pour les donner au premier juge garde ».

103. A.D.Gir. C 1200, lettre du 2 juin 1759 de Tourny fils à Chauvelin.

104. A.D.Gir. C 1200, lettre du 27 juin 1759, de Chauvelin à Tourny fils. Le fondeur Turmeau livra au serrurier de la Monnaie le 23 janvier 1759 « huit coussinets du poids de 42 livres, quatre boîtes de coupoirs et trois boîtes à coulisse, un écrou pour la presse de l'or et un autre de rechange, un autre écrou pour la presse des écus de 6 livres, une boîte pour le coupoir de l'or et trois coussinets pour le tour de la boutique du poids. »

105. A.D.Gir. C 1200, lettre du 27 juin 1759, de Chauvelin à Tourny fils. L'intendant voulait laisser au Directeur la pièce au-dessus de la porte d'entrée « car il ne semble pas que la distribution dont il s'agit ne doit pas être regardée par rapport à la personne actuelle du Directeur mais considérée relativement à ce p[remi]er officier de la Monnoye qui doit être logé décentement et un peu plus grandement au moins que les juges. » (lettre du 19 juin).

106. A.D.Gir. C 1200, requête de Pelligneau du 1 juillet 1759.

107. A.D.Gir. C 1201, lettre du 17 juillet 1759 de Tourny fils à Chauvelin.

« je pense toujours qu'il conviendrait de donner aux juges gardes les deux pièces du 1er et du 2d étage qui sont au-dessus de la porte d'entrée et de mettre la forge du Directeur dans une de ses remises, pour finir toutes leurs tracasseries ¹⁰⁸ ». Cette forge fut donc mise dans le bûcher du directeur qui de ce fait déclarait « être hors d'état de faire le service ¹⁰⁹ » puisqu'il n'avait plus d'endroit où serrer son bois et déclarait que « les juges n'ont d'autre objet dans leur demande, que de tracasser le Directeur et de favoriser le graveur avec lequel ils s'entendent pour lui faire donner cette forge afin de le mettre à même d'y exercer le métier de serrurier qui lui est plus propre que celui de graveur. Ce lieu est beaucoup plus grand qu'il ne faut pour forger des carrés le mettoit dans la commodité d'en faire une boutique de serrurier où il travailleroit pour le public. Ce fait est d'autant plus certain que le graveur a dit ouvertement qu'il n'auroit pas acheté cette charge si on ne l'avoit pas fortement assuré de lui faire donner une forge assés grande pour y établir sa boutique de serrurier, établissement qui seroit contraire aux ordonnances et dangereuse à la seureté des fonds du Roy ¹¹⁰ ».

Le pouvoir de l'intendant faiblissait car « le pouvoir n'était plus de taille à imposer sa volonté » ¹¹¹ : Tourny fils était contraint de céder par le ministre sans cesse aux revendications des employés de l'hôtel de la Monnaie ce qui contraignait Portier à revoir ses plans pour répondre à leurs désirs et les bâtiments si minutieusement étudiés pour remplir leur office devinrent malcommodes. Aux remarques que l'architecte adressait à Claude-Louis de Tourny, on sent que peu à peu il se lassait : il ne trouvait plus auprès du nouvel intendant l'appui et la confiance qu'il avait trouvés chez son père.

La réalisation urbanistique accompagnant l'hôtel de la Monnaie

Pour donner de la valeur au nouvel hôtel de la Monnaie, Tourny avait projeté avec Portier toute une série d'embellissements dans ce quartier. L'arrêt du conseil d'État du Roi du 17 juin 1756 prévoyait « pour donner à la nouvelle Monnaie (...) toute la commodité et l'agrément convenables qui ont été envisagés en y destinant le susdit terrain, il est à propos de mettre à entière exécution le projet formé depuis quelques années par les jurats de Bordeaux, d'élargir la rue Angloise et d'ouvrir au bout d'icelle sur la rivière une nouvelle porte de ville, qui, à l'autre bout de la rue, répondra vis-à-vis l'endroit où se mettra dans une place publique la porte d'entrée de la Monnoye ; projet qui pour se finir ne tient plus qu'à la destruction d'un chay dans ladite rue Angloise, duquel la valeur est à payer au propriétaire, ce que les Jurats se proposent de faire des deniers de leur caisse des maisons démolies ¹¹³ ».

Parallèlement, les pouvoirs locaux, la jurade et le parlement s'affirmaient. Les jurats qui considéraient Portier comme l'architecte de l'intendant lui préféraient Richard-François Bonfin (1730-1814), son concurrent et facilitaient ses réalisations : les projets de Portier pour l'église des Chartrons et l'hôpital des Enfants trouvés marquaient le pas, alors que ceux conduits par Bonfin progressaient normalement. C'est à Bonfin que les jurats demandèrent de réaliser en priorité les projets qui leur tenaient à cœur : la Maison de force pour les filles repenties, indispensable dans une ville maritime où le libertinage et la prostitution étaient poussés à l'excès par l'impunité, et l'École charitable des Dames de la Foi. Portier fut tenu à l'écart de ces chantiers : il écrivit à Tourny père avec dépit « il ne m'a pas été possible Monsieur de vous envoyer le plan de la maison de refuge. On ne me l'a voulu faire voir ¹¹² ».

En 1759, Bonfin fut nommé ingénieur de la Ville et désigné par la Jurade comme « Directeur général des Travaux de la Ville ». Comble de provocation pour Portier : cet entrepreneur faisait suivre sa signature de la mention *architecte*. Les nouvelles responsabilités confiées à Bonfin furent sans doute ressenties par Portier comme un camouflet municipal puisqu'il avait été désigné par Tourny père comme « Inspecteur des travaux de Bordeaux ».

Ces vexations, les remaniements incessants de l'hôtel de la Monnaie qu'on lui imposait décidèrent probablement André Portier à se retirer si soudainement dans son château de Leugny en Touraine sans en informer ni l'intendant ni ses proches collaborateurs. Letellier l'attendit en vain au début d'août 1760, l'architecte laissait l'hôtel de la Monnaie inachevé de même que ses autres chantiers en cours, l'hôpital des Enfants Trouvés ou l'église Saint-Louis des Chartrons.

Cet arrêt ordonnait ainsi « que le contenu en la délibération des Jurats de Bordeaux, le 15 juillet 1752, achèvera d'être exécutée, qu'en conséquence le chay qui bouche partie de la rue Angloise sera démoli, en indemnisant, par les Jurats, les propriétaires de gré à gré ¹¹⁴ ». Cet arrêt donnait les pleins

108. A.D.Gir. C 1202, lettre du 27 juillet 1759, de Chauvelin à Tourny fils.

109. A. D.Gir. C 1201, lettre du 28 août 1759 de Tourny fils à Chauvelin.

110. A.D.Gir. C 1200, requête de Jeandreau du 29 août 1759.

111. Lhéritier, 1920, t. II, p. 516.

112. A.D.Gir. C 4493, pièce comptable du 1^{er} octobre 1759 au 30 septembre 1760.

113. A.D.Gir. 1200 et A.M.Bx, DD 32, arrêt du Conseil d'État du 17 juin 1756.

114. A.D.Gir. 1200 et A.M.Bx, DD 32, arrêt du Conseil d'État du 17 juin 1756.

pouvoirs à l'intendant : « en cas qu'il survienne des contestations pour raison de l'exécution de la délibération des Jurats entr'eux et des parties intéressées, ledit sieur Intendant en connoisse sauf l'appel au Conseil, sa Majesté lui en attribuant toute cour et juridiction ¹¹⁵ ».

On peut supposer que dès 1752 Tourny et Portier avaient prévu le réaligement de la rue Anglaise mais aussi la construction d'une nouvelle porte sur le fleuve. La porte de la Monnaie (fig. 9) fut mentionnée dans un texte de 1757 comme la nouvelle porte « qui doit être construite » et dont les travaux étaient en cours d'exécution en 1758 ¹¹⁶. Si le nom de l'architecte n'est nullement signalé, Christian Taillard pensait l'attribuer à André Portier tant pour des raisons chronologiques que stylistiques, le décor sobre composé de bossages et de claveaux, la frise à triglyphes et métopes et la forte corniche moulurée.

La rue de la Porte-de-la-Monnaie (l'ancienne rue Anglaise) conduit de la porte au nouvel hôtel de la Monnaie (fig. 10). Elle se compose de façades homogènes (fig. 11), de style identique, conciliant l'arc surbaissé du début du siècle avec un simple chambranle mouluré orné d'un triglyphe ¹¹⁷ à la clef plus novateur et s'inspirant du décor conçu par J.A. Gabriel pour la porte de Bourgogne. La simplicité du programme est conçue pour permettre la construction de façades à moindre coût en excluant un décor plus riche. Seuls les entrelacs de la ferronnerie animent avec fantaisie ces façades de pierres blondes (fig. 12 et 13). En 1770 sont signalées « de très belles maisons construites de cette nouvelle rue » ouverte à l'occasion de la construction de l'hôtel de la Monnaie ¹¹⁸.

La feuille de l'atlas n° 20 ¹¹⁹ qui donne le plan voyer de cette rue indique que la plupart de ces maisons étaient alignées en 1841. Cet atlas donne les anciens numéros mais aussi la concordance avec les nouveaux numéros qui furent ensuite attribués. Par facilité nous nous basons sur la nouvelle numérotation : la maison n°1 était en saillie ¹²⁰ et ne fut alignée qu'en 1847. En revanche celles correspondant aux numéros 3 à 25 étaient alignées sur la rue Carpenteyre ¹²¹ tandis que les numéros 27 à 33 l'étaient sur la rue Sainte-Croix. Les numéros pairs présentaient d'avantage d'irrégularités aux extrémités de la rue notamment : la maison n° 2 est en saillie et une échoppe est en recul au n° 36 (ancien numéro 15), les autres étant alignées également sur la rue Carpenteyre.

Un ensemble aussi cohérent tant par le style que par l'alignement ne peut qu'être concerté et leur style rappelant celui de Portier peut donner une quasi-certitude de leur attribution à cet architecte. Il s'agissait de réaliser ici un lotissement moins prisé que celui de la rue Ausone puisqu'il était excentré par rapport à la Bourse mais incorporait un monument officiel. Néanmoins, il fallait diminuer les charges constituées par l'élévation des façades et l'abondance du décor pour que ce nouveau lotissement venant après tant d'autres trouve des acquéreurs.

L'hôtel de la Monnaie se démarque des autres bâtiments élevés par Portier qui reprit la disposition d'un immeuble particulier organisé autour d'une cour tout en l'adaptant au monnayage, c'est à la fois un bâtiment qui se cache derrière la façade et qui donne sur la rue. En 1757, l'intendant de Lyon demanda les plans et devis de l'hôtel des Monnaies de Bordeaux pour servir de modèle à celui qu'il souhaitait construire ¹²² : les travaux d'embellissement exécutés sous l'impulsion de Tourny recevaient un écho favorable dans les autres villes de province.

Peu après la construction de l'hôtel des Monnaies un ouragan causa un dégât considérable aux couvertures des laboratoires et des autres bâtiments ¹²³. En 1769, Bonfin, l'architecte de la Ville dressa les plans et l'état estimatif pour mettre en place une caisse de sûreté, 14 000 livres environ ayant été dérobées ¹²⁴ tandis qu'en 1775 des travaux de couverture furent réalisés à nouveau ¹²⁵. En 1791, les rues du Noviciat, du Portail sont prolongées jusqu'à l'hôtel des Monnaies ¹²⁶. Au début de la Révolution les ateliers monétaires de la province furent supprimés, la Monnaie fut transférée rue du Hamel ¹²⁷ puis rue du Palais-Gallien ¹²⁸ dans l'ancien Grand séminaire jusqu'en 1879. Les services postaux ¹²⁹ s'y établirent alors, ils ont depuis peu vendu leurs locaux.

115. A.D.Gir. 1200 et A.M.Bx, DD 32, arrêt du Conseil d'État du 17 juin 1756.

116. Ch. Taillard, 1997, p. 112.

117. Philippe de Laborie, 1993, p. 53. La façade de la maison au n° 30 est assez représentative de ces élévations qui subissent parfois des modifications lors de leur réalisation ou au cours du temps.

118. A.D.Gir. C 1200, 1770 : les bénéficiaires de l'abbaye de Sainte-Croix percevaient des droits sur les terrains cédés pour la création du nouvel hôtel de la Monnaie et demandaient de ce fait une indemnité puisque auparavant il y avait sur ce terrain des corderies. L'intendant donne une réponse négative à cette requête : la proximité de l'hôtel des Monnaies et de la nouvelle rue a donné une plus value aux emplacements, leur requête est donc injustifiée.

119. A.M.Bx, atlas, 74 O 1, feuille n° 20.

120. Aux maisons n° 2 et 4 ne correspondent aucuns des anciens numéros qui ne commençaient qu'à partir du n°6 qui formait avec le n° 8 l'ancien n°1 de la rue.

121. A.M.Bx, 75 O 5 : le n° 9 de la rue de la Monnaie formant l'angle fut répertoriée dans les arrêtés d'alignements du 2/5/1863 au 14/7/1866 (voir 265).

122. A.D.Gir. C 1200, lettre de Chauvelin à Tourny, du 6 juin 1757.

123. A.D.Gir. C 1201, procès-verbal du Directeur de la Monnaie au sujet de l'ouragan du 8 novembre 1768.

124. A.D.Gir. C 1201, lettre du subdélégué Cosmartin du 21 juillet 1769.

125. A.D.Gir. C 1201, lettre de Gallan, Directeur de la Monnaie de Bordeaux du 8 juin 1775.

126. A.M.Bx, Fonds Ricaud n°20, du 12 novembre 1791, t. II du registre des délibérations du Conseil général de la Commune.

127. A.M.Bx 2804 M 6 : en l'an VIII (1800) jusqu'en 1805 au moins. Je remercie Sylvain Schoonbaert de m'avoir donné cette précision.

128. A.D.Gir. I Q 409, là se posaient des problèmes par rapport à la sûreté de l'atelier. Je remercie M. Favreau de m'avoir communiqué cette cote.

129. Rèche, p. 15.

L'abbé Praire, vicaire général du diocèse, acquit en août 1807 l'ancien hôtel des Monnaies, place Léon-Duguit et le donna aux Ursulines¹³⁰. Elles le revendirent le 21 juillet 1906 à M. Schrive. En 1950 le nouvel acquéreur en fit plusieurs

logements occupés encore actuellement par particuliers. Ainsi cet édifice public, devenu un établissement religieux reçut alors une nouvelle affectation.

130. Stefanelly, p. 33 et Fonds de l'hôtel des Monnaies de Bordeaux.

Bibliographie

- Franck Beaudet, « Les Alary, une famille d'architectes bordelais au XVIIIe siècle », D.E.A., Bordeaux III, sous la direction de Christian Taillard, 1997-1998.
- Paul Butel, *Les négociants bordelais, l'Europe et les Îles au XVIIIe siècle*, Paris, 1974.
- Paul Butel, *L'économie française au XVIIIe siècle*, Paris, 1993.
- Paul Courteault, *Bordeaux à travers les siècles*, Bordeaux, 1909.
- Paul Courteault, *Une œuvre des Gabriel en province. La place Royale de Bordeaux*, Paris, 1923.
- Paul Courteault, *Bordeaux, cité classique*, Paris, 1932.
- Pierre Damas, *La façade de Tourny*, Bordeaux, 1930.
- Louis Desgraves, *Évocation du vieux Bordeaux*, Paris, 1960.
- Léon Deshairs, *Bordeaux. Architecture et décoration au XVIIe siècle*, Paris, 1908.
- Paul Fourché, « Un projet de l'intendant Louis-Urbain de Tourny, l'église Saint-Louis des Chartrons », dans *Société Archéologique de Bordeaux*, 1903.
- Charles Higounet (sous la direction de), *Histoire de Bordeaux*. Tome V : *Bordeaux au XVIIIe siècle*, sous la direction de F.G. Pariset, Bordeaux, 1968.
- Camille Jullian, *Histoire de Bordeaux depuis les origines jusqu'en 1895*, Bordeaux, 1895.
- Marie-France Lacoue-Labarthe, *L'Art du fer forgé en pays bordelais de Louis XIV à la Révolution*, Bordeaux, 1993.
- F. de Lamontaigne, *Chronique bordelaise*, éd. P. Courteault, Bordeaux, 1926.
- Michel Lhéritier, *L'Intendant Tourny*, Paris, 1920.
- Renée Leulier, « Le lotissement de l'hôtel de la Monnaie à Bordeaux au XVIIIe siècle et la création de la rue Ausone », dans *Société Archéologique de Bordeaux*, t. XCIV, 2003, p. 207-224.
- Renée Leulier, « Deux hôtels d'André Portier : l'hôtel de Ruat et l'hôtel Lecomte de Latresne », dans *Société Archéologique de Bordeaux*, t. XCIV, 2003, p. 225-246.
- Renée Leulier, « Les péripéties d'un inachèvement : l'église Saint-Louis des Chartrons à Bordeaux », dans *Histoire de l'Art*, n° 54, juin 2004, p. 103-115.
- Philippe Maffre, *Les sociétés Laclotte (1756-1793)*, Thèse de doctorat en Histoire de l'Art, Bordeaux III, sous la direction de Christian Taillard, 1998.
- Stéphane Philip de Laborie, « Les escaliers bâtis en pierre dans l'architecture privée à Bordeaux au XVIIIe siècle », T.E.R., Bordeaux III, sous la direction de Christian Taillard, 1993.
- Fabienne Stefanelly, « Recherches sur André Portier (1702-1770) », T.E.R., Bordeaux III, sous la direction de Paul Roudié, novembre 1985.
- Christian Taillard, *Bordeaux classique*, Toulouse, 1987.
- Christian Taillard, *Bordeaux à l'âge classique*, Bordeaux, 1997.
- Xavier Védère, *Les allées de Tourny*, Bordeaux, 1929.
- Xavier Védère, *La place de la Bourse à Bordeaux*, Bordeaux, 1955.

Annexes

1 — A.D.Gir., C 4493²⁸

Les deux sols pour livres de la ville de Bordeaux

Etat général des sommes prises dans la caisse des deux sols pour livres, à la charge de remplacement, de celles qui ont été remplacées et de ce qui reste dû :

Destination des sommes prises dans la caisse des deux sols pour livres :

Construction de l'hôtel des Monnoies, années 1757, 1758 et 1759.

Par arrêt du Conseil du 25 janvier 1757, le Roi ordonna qu'il seroit construit à Bordeaux un nouvel hôtel des Monnoies, que les fonds nécessaires tant pour le construire que pour acheter les terrains sur lesquels il devoit être édifié, seront pris sur la caisse des 2 s[ols] pour L[ivre] sauf le remplacement avec le produit des terrains de l'ancienne Monnoie dont la vente fut ordonnée par le même arrêt.

Emplacements acquis au nom du Roi, indemnités accordées aux propriétaires et frais:

9 ord[onnan]ces

depuis le 4 juillet 1756 jusqu'au 9 juillet 1760

54 074 livres 17 s et 8 d

Frais de construction :

22 ord[onnan]ces en faveur du s[ieur] Alary architecte et autres ouvriers

depuis le 27 ff[évrier] 1757 au 15 août 1762, cy

132 881 livres 6 s 6 d

186 956 livres 4 s 2 d

Observations

Tous les terrains occupés par l'ancienne Monnoie ne furent pas vendus en 1757 attendu qu'une partie étoit très bornée par le Bureau des Finances. Ce bureau, l'ancienne Bourse et l'excédents des terrains de l'ancienne Monnoie ont été vendus en 1773 et 1774 et quoique d'après l'arrêt du 25 janvier 1757, le produit de ces derniers terrains dû rentrer dans la caisse des 2 s[ols] pour livres à concurrence de 47 950 livres 2 sols 2 deniers qui restent à remplacer, on refusa ce remplacem[en]t sous prétexte que les lettres patentes relatives à la translation des cours au collège de la Madeleine destinent ces fonds aux réparations que l'on doit faire à ce collège ; ce qui paroît injuste, en ce que le produit des emplacements de l'ancienne Bourse, du B[ure]au des Fin[an]ces, du palais actuel et de l'église Saint-Jacques, suffiront et au-delà pour les réparations à faire, et qu'en cas d'insuffisance, le Roi a voulu que ce fut la province qui y suppléât et non la caisse des 2 sols pour livres »

2 — A.D.Gir. C 3246²

129 157 livres payées aux ci-après nommés pour la construction du nouvel hôtel de la Monnoie, suivant vingt et une ordonnances de Mgr l'Intendant, ci-après détaillées, quittancées et rajoutées :

Scavoir :

Au sieur Alary

Ord[onnan]ce du 27 février 1757 10 000 livres

autre du 25 may 1757 10 000 livres

autre du 23 juin 1757 10 000 livres

autre du 20 juillet 1757 12 000 livres

autre du 7 septembre 1757 12 000 livres

autre du 9 octobre 1757 10 000 livres

autre du 28 novembre 1757 6 000 livres

autre du 22 mars 1758 6000 livres

autre du 26 avril 1758 6000 livres

autre du 5 juillet 1758 6000 livres

autre du 19 août 1758 6000 livres

autre du 5 septembre 1758 3000 livres

autre du 10 mai 1759 4000 livres

autre du 22 décembre 1761 4000 livres

autre du 1^{er} février 1762 6000 livres

autre du 12 avril 1762 5000 livres

total 116 000 livres

Au sieur Béziat :

Ord[onnan]ce du 24 novembre 1758 2000 livres

Autre du 8 janvier 1760 6 329 livres

total 8 629 livres

Au sieur Cauzac

Ord[onnan]ce du 10 juin 1759 3 000 livres

Autre du 19 septembre 1761 1000 livres

total 4000 livres

Au sieur Durive

ord[onnan]ce du 28 juin 1759 828 livres

total 129 157 livres

3 — A.D.Gir. C 1200*Nouvelle Monnoye*

Etat de ce qu'il en coûte suivant les arrêtés du compte pour les bâtisses et autres ouvrages de la monnoye :

<i>Adjudication à Allary (25/9/1756)</i>	101 800 L
<i>Augmentation faites au de là de l'adjudication</i>	31 081.6.6
	132 881.6.6

Il a été payé par Gaulard à compte au s Alary et différents ouvriers 113 157
reste à payer 19 644

Ancienne Monnoye

Le terrain de l'ancienne monnoye a été divisé en huit emplacements propres à bâtir et vendus

(...)	
<i>total des emplacements</i>	136 906.2
<i>les matériaux des bâtisses de la vieille monnoye ont été vendus</i>	
(...)	4 4550
<i>totaux de la vente des emplacements et matériaux des bâtisses</i>	140 456.2

(...)
total de ce qu'il reste dû 110 456.2

(...)
emplacements vendus, vieille monnaie et matériaux 140 456

nouvelle monnaie revient à 132 881.6.6
 7 574.13.6

N[ot]a :

L'achat des terrains pour la nouvelle Monnoye n'est pas compris Il est de 27 666 L 1 s qui ont été payés aux différentes particuliers à qui appartenait le terrain de la caisse des 2 s et 3 s pour L en conséquence de l'arrêt du Conseil du 17 janvier 1756 et dont le remplacement doit estre fait pour le Roy

4 — A.D.Gir. C 1201*Laboratoire d'une monnoye*

S'il est possible mettre tous ces bâtimens dans une aisle :

Loge du suisse
Bureau du change
Bureau particulier du directeur
Bureau de dépôt des matières
Fonderie de l'or, fonderie de l'argent : caves au-dessous pour les charbons
Chambre des lavures : un puits commun pour les fonderies et lavures
Les moulins, l'écurie, un grenier à foin doivent communiquer

De suite si cela se peut :

Blanchiment, avec un puits
Chambre de la marque sur tranche
Bureau pour délivrer aux ajusteurs et monnayeurs
Essayerie (peut être mise en haut)
Ajusterie (peut être mise en haut)
Monnayage, (avec une forge)
Chambre de la délivrance

Placer où on voudra pourvu que la forge ne soit pas sur la rue :

Le parquet
La forge, un logement au-dessus pour le serrurier

Endroits pour mettre le bois nécessaire pour le recuit des lames, pour le recuit des flaons et pour le blanchiment à contenir mille bûches et mille foissonats

Logemens :

1 du Directeur
1 du contrôleur
2 des deux juges gardes
de l'essayeur
du graveur, et une forge